

# Essonne

# N° 351 Journal



**District de l'Essonne  
de Football**

Infos clubs (p. 1 à 7)

Procès Verbaux (p. 8 à 18)

## Développement Futsal : Soirée participative

**Vous cherchez encore un point commun à Ronaldinho, Robinho, Neymar, Xavi, Iniesta et Fernando Torres ? La réponse est simple : le FUTSAL et ses vertus pour développer la technique individuelle et le jeu dans de petits périmètres !!**

Aujourd'hui, le District de l'Essonne de Football souhaite redonner un second souffle à cette pratique sur son territoire. Comment ? En proposant une offre de pratique type critérium/challenge en parallèle de notre championnat, en direction des clubs Futsal, mais aussi des clubs de Foot à 11 et loisirs.

**Pour en savoir plus, [cliquez ici](#) !**



arrière-cour

Crédit Mutuel  
LA banque à qui parler



FRANK CHRISTIAN  
SPORTS

# Développement Futsal

## Soirée participative



Présentation Futsal Loisirs Ouvert à Tous

Intervention technique de Jérôme Foscolo (Réfèrent Futsal 91)  
Spécificités du Futsal - Intérêts pour football à 11



Avec la participation de Sylvain Grimault (FFF - LFA)  
- Responsable du Centre de Ressources du Football Amateur -

# Mardi 19 décembre 2017 - 19h

District de l'Essonne de Football

52, rue du Mesnil - 91220 Brétigny sur Orge

## Unanimité pour les nouveaux statuts du D.E.F

Jeudi 16 novembre dernier, le District de l'Essonne de Football organisait son Assemblée Générale Extraordinaire afin de soumettre au vote de l'ensemble des clubs la mise en conformité de ses statuts avec ceux prédéfinis par la FFF, qui propose le remplacement du scrutin plurinominal par un scrutin de liste lors de l'élection du Comité Directeur.

Avec 1181 voix représentées sur 1736, les dirigeants essonniers étaient présents en nombre et ont accepté cette modification statutaire, ainsi que le transfert des fonds associatifs d' « Aprosport », ancienne association gestionnaire des formations de cadres, vers ceux du District, à l'unanimité.

L'assemblée s'est ensuite traditionnellement terminée par un moment convivial.



\*\*\*\*\*

## La FMI se généralise !

Depuis deux semaines, l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est OBLIGATOIRE pour les championnats Vétérans D2, D3 et D4.

Si l'utilisation d'une feuille de match papier reste possible, dans le cas où la FMI ne fonctionnerait pas, nous tenons à vous rappeler que cette solution doit rester un recours occasionnel et que contrevenir à cette obligation réglementaire vous expose à des sanctions.

Pour vous aider, **cliquez ici** pour trouver un document rappelant les bonnes pratiques d'utilisation de la FMI.

## Centre de perfectionnement GDB - Saison 2017/2018

Veillez trouver **en cliquant ici** le planning 2017-18 du centre de perfectionnement Gardien De But.

Les séances d'entraînement spécifique gardien de but sont ouvertes à tous les gardiens et gardiennes des catégories U13/U14/U15.

Rendez-vous directement à 9h45 au stade Taillefer de Brétigny sur Orge aux dates indiquées sur le planning.

\*\*\*\*\*

## Centre de perfectionnement féminin - Saison 2017/2018

Veillez trouver **en cliquant ici** le planning 2017-18 du centre de perfectionnement féminin.

Nous vous rappelons que ces séances d'entraînement ne sont accessibles qu'aux jeunes filles préalablement sélectionnées lors des détectations réalisées en début de saison. Néanmoins, cette saison l'équipe technique se laisse la possibilité de modifier la composition du groupe d'entraînement en cours d'année. Si le cas se présente, les filles concernées recevront une convocation officielle.

Rendez-vous directement aux lieux, dates et horaires indiqués sur le planning.

\*\*\*\*\*

## Le Guide Interactif du Football des Enfants (GIFE) revient

La Fédération Française de Football vient de publier la mise à jour de son Guide Interactif du Football des Enfants (GIFE) qui apporte de précieux contenus pour les éducateurs des catégories U6 à U13.

N'hésitez pas à télécharger le PDF dynamique sur le site de la FFF, en **cliquant ici**.

## Découvrez le Tremplin Citoyen

-> **40h d'implication citoyenne** dans une association ou une collectivité publique qui s'engage à accueillir les jeunes pour y effectuer une mission d'intérêt général

-> **400€ pour financer**

Etudes et formation (frais de scolarité, fournitures spécifiques, ...)

Dépenses de santé (frais peu ou pas remboursés, mutuelle étudiante, ...)

Mobilité et transports (permis de conduire, Pass Navigo, ...)

Ou encore logement (mobilier, électroménager, caution, ...)

Plus d'informations en **cliquant ici**.

\*\*\*\*\*

## 10e édition des Trophées P. Seguin - Fondation du Football

Pour la 10e année consécutive, le Fondation du Football organise les "Trophée Philippe Séguin du Fondation du Football". Ces trophées ont pour objectifs de **détecter, récompenser et promouvoir la mise en place par les acteurs du football, amateurs et professionnels, d'actions citoyennes.**

L'appel à candidature pour la saison 2017-2018 est ouvert à l'ensemble des clubs de football amateur pour lesquels une dotation financière récompense les 4 premiers prix pour chacune des 3 catégories :

**Fair-Play et Citoyenneté - Egalité des chances - Santé et Environnement.**

Pour en savoir plus, **cliquez ici**.

\*\*\*\*\*

## Les Dispositifs FAFA reviennent

Les dispositifs du **Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)** pour la saison 2017-2018 sont ouverts. Ils concernent les chapitres de **l'emploi, de l'équipement, du transport et de la formation.**

Pour cette saison 2017-2018, la Fédération Française de Football a dégagé une enveloppe de 15 millions d'euros pour le développement et la structuration du football amateur. Ce Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), géré par la Ligue de Football Amateur (LFA), est destiné aux 22 Ligues, 90 Districts et 17000 clubs amateurs. Il peut financer de l'emploi, de l'équipement, du transport et de la formation. Les collectivités locales peuvent également bénéficier d'aides pour le financement d'équipement.

Plus d'infos en **cliquant ici**.

## Procédure FMI

	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	ARBITRE (OFFICIEL OU NON)
AVANT LA RENCONTRE	Possibilité de préparer la composition de l'équipe via l'interface web <a href="https://fmi.fff.fr">https://fmi.fff.fr</a> : - Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard - Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard	Possibilité de préparer la composition de l'équipe via l'interface web <a href="https://fmi.fff.fr">https://fmi.fff.fr</a> : - Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard - Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard	
LE JOUR DU MATCH	* Doit fournir une tablette en état de marche et chargée * Doit récupérer, <b>sur la tablette</b> , les rencontres et charger les données au moins une fois dans la journée ( <b>connexion internet obligatoire</b> ). Une seule récupération est nécessaire ! Ces actions doivent être réalisées à partir de minuit et jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre. * Doit valider ou préparer la composition de l'équipe	* Doit valider ou préparer la composition de l'équipe sur la tablette du club recevant	
APRES LA RENCONTRE	* Doit transmettre la FMI dans les 24h suivant la rencontre ( <b>connexion internet obligatoire</b> )		* Doit clôturer la rencontre

\*\*\*\*\*

## Le Barème Disciplinaire applicable à compter de 2017/2018

Il est préalablement rappelé que l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 17 Mars 2017 a adopté :  
 . Un nouveau Règlement Disciplinaire conforme au Règlement Disciplinaire type des Fédérations Sportives Agréées figurant à l'annexe I-6 du Code du Sport ;  
 . Un nouveau barème des sanctions disciplinaires de référence.

Après avoir pris connaissance du comparatif entre le nouveau barème des sanctions disciplinaires de référence de la F.F.F. adopté le 17 Mars 2017, et ce-lui actuellement applicable à la Ligue (qui avait été aggravé dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Régional de Prévention), le Comité de Direction de la Ligue a adopté **un nouveau barème des sanctions disciplinaires de référence**, lequel est applicable à compter de la saison 2017/2018 et ce, de façon permanente jusqu'à l'adoption d'un autre Barème.

## Tout savoir sur la licence assurance 2017/2018

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Il vous est proposé de prendre connaissance des garanties responsabilité civile et individuelle accidents, souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) au titre de la saison 2017/2018 en consultant :

- . **Le résumé des garanties souscrites** par la Ligue au bénéfice des clubs et licenciés.
- . **La notice d'information Responsabilité Civile** (contrat n°4035070H sous-crit par la M.D.S. auprès de la M.A.I.F.).
- . **La notice d'information Individuelle Accident** (accord collectif n°980 A 18 souscrit auprès de la M.D.S.).

Afin d'accompagner au mieux les clubs et compte-tenu des questions récurrentes relatives au champ d'application de l'assurance, **une notice explicative** vous permettra notamment de comprendre pour quels risques et sinistres votre club est assuré par la Ligue.

Enfin, il est rappelé que la Ligue a souscrit auprès de la M.D.S. **un contrat de prévoyance « SPORTMUT FOOT »** qui permet de proposer aux licenciés de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières).

Pour toutes questions sur ces contrats (attestations, extensions de garanties, etc.)

**Nadia ESNABI - Tel. : 01 53 04 86 16 / Fax : 01 53 04 86 87**  
**E-Mail : [nadia.esnabi@grpmds.com](mailto:nadia.esnabi@grpmds.com) / [contact@grpmds.com](mailto:contact@grpmds.com)**  
**Mutuelle des Sportifs : 2/4 rue Louis David 75782 Paris Cedex 16**

- Football d'Entreprise et Football Diversifié
- Suivi des Compétitions
- Statuts et Règlements
- Terrains et équipements
- Comité Directeur

## Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Président : M ADJIMAN

Membres : Mme LESUEUR, M PASQUINI

CD : M PAREUX

### PV du 20 novembre 2017

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la LPIFF et à l'annexe financier.*

**Bravo à nos 3 clubs Essonnais, "Crosne, Diamant 1 et New Team 1", pour leur qualification au 3ème tour de la Coupe Nationale Futsal. Massy, étant tombé sur plus fort, n'a pas passé ce tour.**

### MODIFICATION DE MATCH :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclub ; il vous permet de pouvoir saisir des demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclub et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée. Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

### FEUILLE DE MATCH :

Les clubs recevant ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF). Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevant qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Foot Clubs dès la fin des rencontres.

### AFFAIRES GENERALES

La commission se réunit tous les lundis de 10h30 à 12h00. Le n° de tel est le 01 60 84 93 26

A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas prise en compte.

### Courriel du club d'ORSAY-Bures

En date du 18/11/2017 nous informant du forfait général de leur équipe. Amende réglementaire.

### Retour sur la réunion de lancement du championnat de futsal du vendredi 17/11 :

2 clubs présents : Villabé, Partout'Athis

Points abordés :

- Formule du championnat avec 6 clubs uniquement, et devenir de ce championnat,
- Coupe de l'Essonne avec les clubs de Ligue évoluant en R3,
- Présentation du projet du DEF de réunir les clubs de foot à 11 le 19/12 pour proposer que leurs joueurs disponibles puissent participer à des événements de type tournoi avec nos 6 clubs de futsal,
- Rappel de la présence sur le site du DEF des informations importantes concernant le futsal et des PV des réunions du lundi de la Commission.

### MATCHS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

#### Match n° 20096637 du 06.11.2017 – Journée 1

Val d'Orge 3 / Mya Futsal 2

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 20 novembre 2017 sous peine de match perdu (2ème rappel) – art. 44 du RSG du DEF.

#### Match n° 20096639 du 08.11.2017 – Journée 1

Partout'Athis / REV 1

Match reporté à une date ultérieure pour raisons administratives. Courriel du club Partout'Athis proposant la date du 13/12/2017 à 20h45.

Attente accord de l'adversaire.

#### Match n° 20096642 du 22.11.2017 – Journée 2

REV 1 / Villabé E.T.S 1

Courriel du club REV 1 demandant le report du match à la date du 16/12/2017.

Accord du club de Villabé.

La Commission reporte la rencontre au 16 décembre.

Prochaine réunion : 27 novembre 2017



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme LEBLOND,  
Membres : Mmes FORBIN, FRANCHET, IZARD,  
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, BRUNIER, EYL,  
LE BOULC'H, RAMACKERS

### PV du 21 novembre 2017

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

### CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

### MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

### FEUILLES DE MATCHES

Toutes les compétitions Seniors et Jeunes, les CDM Excellence et les Vétérans Excellence sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre footclub une feuille de match papier.

Les feuilles de matches des autres compétitions vous ont été adressées.

### FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

### DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

### PRESENTATION des LICENCES

Suite à la dématérialisation du support licence à compter de la saison 2017/2018, les clubs devront, lors des rencontres de compétitions officielles, présenter leurs licences comme suit :

. Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) : la présentation des licences est effectuée sur la tablette du club recevant ;

. Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier (notamment pour les compétitions non concernées par la Feuille de Match Informatisée, ou en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :

- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le

nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En résumé :

	<b>Présentation des licences</b>
<b>Feuille de Match Informatisée</b>	<b>Sur la tablette du club recevant</b>
<b>Feuille de match papier</b>	<b>Sur Footclub Compagnon OU Licences imprimées par le club sur papier SINON Présentation pièce d'identité avec photo + demande de licence 2017/2018 ou certificat médical</b>

### Courrier de la mairie de La Ferté Alais :

Le stade Carnot est fermé pour travaux jusqu'au 29 juin 2018.

### Courrier d'AIGLE FERTOISE

La Commission demande au club d'indiquer, le plus rapidement possible, un terrain de jeu pour les compétitions initialement prévues au stade Carnot.

### Courrier de Cœur d'Essonne :

L'ensemble des terrains du Parc des Sports de Sainte Geneviève des Bois seront indisponibles les samedi 31 mars et dimanche 1er avril 2018, en raison du tournoi annuel de SGS Football.

### CALENDRIER

Compte tenu de l'avancé des différents championnats, la Commission ne peut plus accepter d'engagement complémentaire.

Demande des clubs d'Evry FC et de Courcouronnes pour inscrire une équipe supplémentaire en U15.

Accord de la Commission, ces deux équipes intègrent la D4 poule F :

Evry FC 4 remplace Grigny FC

Cette équipe jouera à 14 h au stade Desroys du Roure.

La rencontre du 21 octobre Saint Michel / Evry est programmée le 2 décembre.

Courcouronnes 2 remplace l'Exempt 1

Cette équipe jouera au stade Adélaïde aux horaires habituels.

La rencontre du 21 octobre Courcouronnes / Villemoisson est programmée le 2 décembre.

### FOOT A 7 FEMININ

#### Demandes de changement d'heures de jeu et de terrain via Footclub avec accord des deux clubs

Itteville / Etampes \* A

Accord de la Commission

#### Matches remis au 9 décembre 2017

Boussy-Quincy / Wissous \* B

Bondoufle / Fleury 91 \* B

Port. Saint Michel / Grigny \* B

#### Matches remis au 16 décembre 2017

Wissous / Fleury 91 \* B

Boussy-Quincy / Vigneux \* B

#### Matches remis au 13 janvier 2018

Itteville / Saclas Méréville \* A

Epinay Athletico / Port. Ris Orangis \* A

#### Matches remis au 20 janvier 2018

Bruyères / Itteville \* A

Milly la Forêt / Epinay Athletico \* A

Fleury 91 / Grigny \* B

Port. Saint Michel / Boussy-Quincy \* B

#### Match n° 20119715 du 18 novembre 2017

Soisy sur Ecole / Bruyères \* A

Courriel de Bruyères en date du 17 novembre à 09:29 nous avisant de son forfait.

1er forfait de Bruyères.

#### Match n° 20023000 du 18 novembre 2017

Grigny US / Arpajonnais \* B

Lecture de la feuille de match.

La Commission transmet le dossier à la Commission des Statuts et Règlements.

### COUPE ESSONNE SENIORS

#### Match n° 20117367 du 12 novembre 2017

Fleury 91 / Itteville \* Essonne

Reprise du dossier.

Accord des deux clubs pour jouer le 7 décembre 2017 à 20 h 45.

Accord de la Commission.

### CHAMPIONNAT SENIORS

#### FMI NON PARVENUES DU 5 NOVEMBRE 2017

##### D3/B

Ollainville / Athis Mons

Reprise du dossier.

Réception de la FMI.

Avertissement à Ollainville pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

#### FMI NON PARVENUES DU 19 NOVEMBRE 2017

##### D4/A

Gif / Vert le Grand

Lecture du rapport de l'arbitre.

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 novembre 2017 sous peine de match perdu (1er rappel) – art. 44 du RSG du DEF.

La Commission demande un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI pour sa réunion du 28 novembre 2017.

Angervil-Limours / Villemoisson

Réception d'une feuille de match papier.

La Commission demande un rapport à l'arbitre et aux clubs sur la non transmission de la FMI pour sa réunion du 28 novembre 2017.

#### Ti 72 h du 19 novembre 2017 remis à une date ultérieure

Itteville / Juvisy Académie \* D5/B

Saintry / SO Vertois \* D5/B

#### Demandes de changement de terrain via Footclub

Morangis Chilly / Grigny US \* D1

Verrières le Buisson / VYC \* D4/A

Ollainville / Villebon \* D5/C

Accord de la Commission.

## Match n° 19537065 du 19 novembre 2017

Aigle Fertoise / Etampes \* D3/A  
Lecture de la FMI. TI.  
Lecture du courrier d'Aigle Fertoise.  
La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

## Match n° 19537456 du 5 novembre 2017

Villemoisson / Longjumeau \* D4/B  
Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements.  
La Commission enregistre la décision : match perdu par pénalité à Longjumeau (-1 point – 0 but) pour en attribuer le gain à Villemoisson (3 points – 0 but).

## Match n° 19537593 du 19 novembre 2017

Brunoy 2 / Champlan 1 \* D5/A  
Courriel de Champlan en date du 17 novembre à 08:28 nous avisant de son forfait.  
1er forfait de Champlan 1.  
Courriel de Champlan en date du 18 novembre à 15:55 nous informant de son erreur sur l'équipe Seniors qui devait être forfait.  
La Commission ne peut revenir sur le forfait enregistré le vendredi.  
Il vous appartient de faire appel de la décision dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

## Match n° 19537726 du 19 novembre 2017

Champlan 2 / Bruyères 2 \* D5/B  
Lecture de la FMI.  
2ème forfait de Champlan.  
Amende réglementaire.

## **CHAMPIONNAT U15**

### **Courriel de Juvisy Académie**

Les rencontres à domicile de ses équipes U15 évoluant en D1 et D3/C auront lieu à 16 h 30 été comme hiver.  
Accord de la Commission.  
Prévenir vos adversaires.

## **FMI NON PARVENUES DU 4 NOVEMBRE 2017**

### **D4/A**

Etampes / Ballainvilliers  
Reprise du dossier.  
Réception de la feuille de match papier.

### **D4/C**

Ris Orangis / Lissois  
Reprise du dossier.  
Réception de la FMI.  
Avertissement à Ris Orangis pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

### **D4/F**

Benfica Yerres / Coudrayiens  
Reprise du dossier.  
Lecture du rapport de Benfica Yerres.  
La responsabilité des clubs ne peut être engagée.

## **FMI NON PARVENUES DU 11 NOVEMBRE 2017**

### **D4/C**

Ris Orangis / Mennecy  
Reprise du dossier.  
La Commission transmet le dossier à la Commission des Statuts et Règlements.

## **FMI NON PARVENUES DU 18 NOVEMBRE 2017**

### **D4/B**

Saint Chéron / les Ulis  
Réception d'une feuille de match papier.  
La Commission demande un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI pour sa réunion du 28 novembre 2017.

### **D4/C**

Lissois / Tigery  
Réception d'une feuille de match papier.  
La Commission demande un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI pour sa réunion du 28 novembre 2017.

### **D4/D**

Vigneux / Port. Ris Orangis  
Réception d'une feuille de match papier.  
Lecture du rapport de Vigneux.  
Défaillance technique de la tablette.

## **Demandes de changement d'heures de jeu et de terrain via Footclub avec accord des deux clubs**

Montgeron / Fleury 91 \* D3/C  
Etampes / Palaiseau \* D4/A  
Accord de la Commission.

## **Demandes de changement de terrain via Footclub**

Vallées-Ollainville / Viry Chatillon \* D3/B  
Accord de la Commission.

## Match n° 19522515 du 25 novembre 2017

Massy / Linas Montlhéry \* D1  
Courriel de Massy demandant à jouer à 16 h compte tenu de l'organisation du Festival U13.  
Accord de la Commission.

## Match n° 19522871 du 25 novembre 2017

VYC / Paray \* D3/C  
Demande via footclub de VYC pour inverser la rencontre.  
La Commission ne peut donner son accord dans l'accord de votre adversaire.

## Match n° 19523586 du 25 novembre 2017

Brunoy / Epinay Athletico \* D2/A  
Demande via Footclub de Brunoy pour jouer à 16 h 30 en baisser de rideau du Festival U13.  
Accord de la Commission.

## Match n° 19522961 du 25 novembre 2017

Aigle Fertoise / Janville Lardy \* D3/D  
Accord des deux clubs pour inverser la rencontre.  
Accord de la Commission.  
Le match retour du 5 mai 2018 aura lieu chez Aigle Fertoise.

## Match n° 19523033 du 30 septembre 2017

Ballainvilliers / Aigle Fertoise \* D4/A  
Reprise du dossier.  
Demande via Footclub de Ballainvilliers pour jouer le 2 décembre 2017.  
Accord de la Commission.

## Match n° 19523050 du 18 novembre 2017

Aigle Fertoise / DTM 91 \* D4/A  
Lecture de la FMI. TI.  
Lecture du courrier d'Aigle Fertoise.  
La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

## Match n° 19523321 du 25 novembre 2017

Orsay Bures / Vertois-Fontenay \* D4/D

Demande via Footclub d'Orsay Bures pour jouer à 16 h 30 en baisser de rideau du Festival U13.

Accord de la Commission.

## **CHAMPIONNAT U17**

### **Courriel d'Etampes**

Demandant à jouer ses rencontres à 11 h.

Il vous appartient de demander via Footclub à chacun de vos adversaires la modification d'horaires pour votre équipe évoluant en D3/C, on ne peut pas imposer 11 h à vos adversaires, nous vous rappelons que les horaires de jeu sont 13 h.

## **FMI NON PARVENUES DU 19 NOVEMBRE 2017**

### **D1**

Massy / Sainte Geneviève

Réception de la feuille de match papier.

Avertissement à Massy pour absence de synchronisation le jour du match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

### **D2/A**

Gif / Morangis Chilly

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture des rapports des clubs.

Dysfonctionnement lié à l'arbitre officiel.

### **D2/B**

Viry / les Ulis

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 novembre 2017 sous peine de match perdu (1er rappel) – art. 44 du RSG du DEF.

La Commission demande un rapport à l'arbitre et aux clubs sur la non transmission de la FMI pour sa réunion du 28 novembre 2017.

## **Demandes de changement d'heures de jeu et de terrain via Footclub avec accord des deux clubs**

Dourdan / Itevil-Vert \* D4/A

Accord de la Commission.

## Match n° 19541340 du 19 novembre 2017

Plessis Paté / Wissous \* D3/B

TI 72 h.

La rencontre est reportée au 17 décembre 2017.

## Match n° 19544651 du 19 novembre 2017

Corbeil-Villabé / Epinay sur Orge \* D4/A

Courriel de Villabé en date du 17 novembre à 09:22 nous avisant de son forfait.

2ème forfait de Corbeil-Villabé.

## **CHAMPIONNAT U19**

## **FMI NON PARVENUES DU 12 NOVEMBRE 2017**

### **D2/A**

Lissois / Saint Michel

Absence des rapports des clubs.

Réception du rapport de l'arbitre.

Dysfonctionnement de la tablette.

## **Demandes de changement de terrain via Footclub**

Menecy / Villabé \* D3/A du 26 novembre

Menecy / Aigle Fertoise \* D3/A du 10 décembre

Verrières / Ballainvilliers \* D3/B du 26 novembre

Accord de la Commission.

## **Demandes de changement d'heures de jeu et de terrain via Footclub avec accord des deux clubs**

Menecy / Soisy sur Seine \* D1 du 26 novembre

Menecy / Etampes \* D1 du 10 décembre

Vigneux / VYC \* D2/A du 26 novembre

Limours-Angervil / Palaiseau \* D3/B du 26 novembre

Accord de la Commission.

## Match n° 19538951 du 12 novembre 2017

Boussy-Quincy / Savigny sur Orge \* D2/B

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission transmet au secrétariat pour rectifier le score de la rencontre.

## Match n° 19539044 du 19 novembre 2017

Aigle Fertoise / Jeunesse Auversoise \* D3/A

TI 72 h.

La rencontre est reportée au 21 janvier 2018.

## **CHAMPIONNAT VETERANS**

Feuille de match manquante du 19 novembre 2017

La Commission demande la feuille de match ou une copie au club recevant pour sa réunion du 28 novembre 2017 sous peine de match perdu (1er rappel) – art. 44 du RSG du DEF :

Saclas Méréville / Tournel Concy \* D4/B

## **Ti 72 h du 19 novembre 2017 à jouer le 21 janvier 2018**

Fontenay Vicomte / Massy \* D2/A

Itteville / Viry Chatillon \* D3/A

Saintry / Paray \* D4/B

## **Demandes de changement de terrain via Footclub**

Orsay Bures / Saint Vrain \* D2/B du 14 janvier 2018

Orsay Bures / Plateau Saclay \* D2/B du 4 février 2018

Orsay Bures / Les Lusitaniens \* D2/B du 11 mars 2018

Accord de la Commission.

## Match n° 19524519 du 19 novembre 2017

Saint Michel / Wissous \* D3/A

Reprise du dossier.

Arrêté de fermeture des installations Lucien Simon.

La Commission programme la rencontre au 28 janvier 2018.

## **+45 ANS**

## **Demande de changement de terrain via Footclub**

Ollainville / Montgeron \* F

Accord de la Commission.

## Match n° 19526618 du 19 novembre 2017

Aigle Fertoise / Paray \* F

Lecture de la feuille de match papier. TI.

Lecture du courrier d'Aigle Fertoise.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



Match n° 19523566 du 11/11/2017  
BRUNOY FC 1 / EVRY FC 3 \* U15 \* D2/A

Lecture de la feuille de match.

Réserves du club de BRUNOY sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de EVRY susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'une des équipes supérieures qui ne jouent pas le même jour ou le lendemain.

La Commission,  
Jugeant en 1ère instance,  
Pris connaissance des réserves, confirmées réglementairement,  
pour les dire recevables en la forme.

Considérant que l'équipe U15 1 d'EVRY ne disputait pas de rencontre officielle le 11/11/2017;

Considérant que la dernière rencontre officielle de l'équipe U15 1 d'EVRY s'est déroulée le 04/11/2017 en Championnat contre TORCY;

Considérant que l'équipe U15 2 d'EVRY FC ne disputait pas de rencontre officielle le 11/11/2017;

Considérant que la dernière rencontre officielle de l'équipe U15 2 d'EVRY s'est déroulée le 04/11/2017 en Championnat contre ETAMPES;

Considérant, après vérification sur FOOT 2000, qu'aucun joueur d'EVRY n'a participé aux rencontres du 29/10/2017 avec l'une des équipes supérieures du club;

Considérant que tous les joueurs d'EVRY étaient qualifiés pour participer à la rencontre en rubrique;

Par ces motifs, la Commission dit les réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain

Débit : 43,50 € à BRUNOY.

Match n° 19523386 du 11/11/2017  
STE GENEVIEVE 2 / BENFICA YERRES 1 \* U15 \* D4/E

Lecture de la feuille de match.

Réserves du club de BENFICA YERRES sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de STE GENEVIEVE susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission,  
Jugeant en 1ère instance,  
Pris connaissance des réserves, confirmées réglementairement,  
pour les dire recevables en la forme.

Considérant que l'équipe U15 1 de STE GENEVIEVE ne disputait pas de rencontre officielle le 11/11/2017;

Considérant que la dernière rencontre officielle de l'équipe U15 1 de STE GENEVIEVE s'est déroulée le 04/11/2017 en Championnat contre ULIS CO ;

Considérant, après vérification sur FOOT 2000, que les joueurs de STE GENEVIEVE, LIFETU BALANGA Moise et NDAME Kameron inscrits sur la feuille du match en rubrique, ont participé à

la rencontre du 04/11/2017 avec l'équipe supérieure du club;

Considérant que les joueurs de STE GENEVIEVE, LIFETU BALANGA Moise et NDAME Kameron ne pouvaient pas participer à la rencontre en rubrique;

Par ces motifs, la Commission dit les réserves fondées et donne match perdu par pénalité à STE GENEVIEVE (-1pt - 0 but) pour en attribuer le gain à BENFICA YERRES (3pts - 3 buts).

Débit : 43,50 € à STE GENEVIEVE.  
Crédit : 43,50 € à BENFICA YERRES.

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

M. TRUBERT n'a pas participé à la délibération.

Le Président

Patrick TRANSBERGER

*Les décisions de la Commission des Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

## Commission Départementale des terrains et équipements

Président : M. Claude GIOS

Membres : MM. Jean BERTHY, Michel GAUVIN

PV du 21 novembre 2017

### **Courrier de PTT EVRY AS :**

La commission prend note et confirme que le terrain N° 1 du stade Henri MARCILLE est classé 6 pelouse naturelle.

FAFA

Club de Massy : chapitre transport

Dossier non complet, manque la délibération du club mentionnant :

- L'objet du projet
- Son coût
- Le plan de financement
- La demande de subvention

Prochaine réunion le 28 novembre 2017 à 15h.

## Comité Directeur

### Présents

Vice -Président Délégué: M. FORNARELLI

Membres : MM BADARELLI, CHEMIN, COULIBALY, DELFOUR, FERREIRA, GOUZENES, PAREUX, POLLET, URGEN

Excusés : Mme MERCADAL,

MM. THISSERANT, DEVILLE CAVELLIN, LE FAOU,

Assiste : MM. PLUSQUELLEC (Directeur administratif), BATTOU (CDA), BRILLANT (Président d'honneur)

PV du 18 septembre 2017

Le Vice-Président Délégué excuse en tout début de séance, l'absence du Président THISSERANT retenu sur un Comité de Ligue.

### **Intervention du Vice-Président**

### **Informations LPIFF**

#### ▪ Abandon du challenge Boulogne et Bleuët

Un projet est en cours d'étude pour réformer le challenge Boulogne et Bleuët et proposer une autre offre de « challenge » sous forme d'une seule « compétition ». Les épreuves y seront sportives et éducatives et seront à la fois ouvertes aux filles et aux garçons.

#### ▪ Changement dans l'envoi des notifications disciplinaires

La F.F.F. a créé une nouvelle interface (FFF-NOTIFOOT) qui permettra aux instances du football d'envoyer de manière sécurisée des notifications disciplinaires par mail et ce, avec la même valeur probante que le recommandé.

#### ▪ Transfert des droits sportifs

A la demande de la Ligue, la F.F.F. a apporté un certain nombre de précisions sur les conséquences des droits sportifs des deux clubs féminins (FC JUVISY au PFC JUVISY (94) et VAL D'ORGE au FLEURY FC 91).

- Ces clubs cédant leurs droits sportifs ont été radiés par la F.F.F. les 20 juillet 2017.

- La situation comptable des clubs cédant leurs droits est transférée sur les clubs accueillants.

- Les demandes de licences prises par le club cédant sont automatiquement basculées sur le club d'accueil.

Le club d'accueil doit confirmer l'engagement des équipes après transfert des droits. Pour le cas PARIS FC- JUVISY, il appartient à la Ligue, aux Districts 94 et 91 de se positionner sur la question de la participation des équipes du PARIS FC – JUVISY dans les compétitions du district du 91.

#### ▪ Inauguration du Campus de Morfondé le samedi 23 septembre 2017

La Ligue invite tous les Présidents de clubs essonniers et les membres du Comité Directeur du District à l'inauguration du nouveau Centre Technique Campus de MORFONDE, le samedi 23 septembre. Pour l'occasion, la Ligue souhaite rassembler dans ce lieu unique l'ensemble des acteurs du football francilien.

Un bus sera mis à disposition ce jour-là au DEF pour s'y rendre, départ 9h00 précise.

### **Information District**

#### ▪ Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2017.

L'ordre du jour, pouvoir et documents s'y afférant ont été envoyés aux clubs le 14 septembre par mail.

L'ordre du jour et le pouvoir sont également publiés sur le site du DEF.

L'Assemblée Générale Ordinaire, Extraordinaire, Elective se tiendra salle Maisonneuve à Brétigny. Ouverture des portes pour l'émargement 8h30.

Le DEF a recours au vote électronique pour la validation des différents rapports et l'élection d'un nouveau membre indépendant. A rajouter dans l'ordre du jour une intervention du CDFA sur le football d'animation et une du Crédit Mutuel.

Un point sera fait avec les salariés sur l'organisation logistique de l'Assemblée Générale.

Du fait de la dématérialisation des licences, les Présidents de club ou leurs représentants devront présenter obligatoirement une pièce d'identité.

Deux candidats membres indépendants pour cette élection :

- Philippe LEHMANN

- Jean Pierre AUREAL

En réunion, le Comité Directeur du jour prend connaissance et confirme le compte rendu du rapport comptable des commissaires aux comptes et le budget prévisionnel à l'unanimité.

Deux dirigeants méritants seront récompensés à l'AG :

- Mme PAPADOPOULOS Josiane

- M ROBINET Jean Marc

#### ▪ Dates évènementielles :

- Vœux du Président le 10 janvier 2018

- Repas des commissions le 6 avril 2018

Un calendrier prévisionnel des principales manifestations du DEF sera transmis aux membres du DEF.

Souhait d'un membre du Comité Directeur de programmer les dates de réunions du Comité Directeur les semaines paires.

#### ▪ Création de la 1ère soirée des champions essonniers

Le 06 Octobre 2017 au Best Western à l'Orée.

A cet occasion, le District récompensera toutes les équipes de U15 à Vétérans ayant terminé 1ère dans une division du championnat départemental.

Sont invités, le Président du club et un représentant de la catégorie.

#### ▪ Critérium féminin

21 clubs se sont positionnés pour organiser du football féminin sur les catégories U9F, U11F, U13F, U16F.

16clubs se sont engagés à ce jour pour participer au critérium à 7 Senior F. Le calendrier des rencontres du critérium sera publié semaine 39.

Le District regrette cette saison de ne pas pouvoir organiser un championnat à 11 de football féminin.

#### ▪ Subvention amicale des éducateurs

Demande de subvention du Président de l'amicale des éducateurs, le Comité Directeur approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 750€ pour la saison 2016/2017.

#### ▪ Côte part des licences « Dirigeant » remboursée au club cette saison

Le Président propose en Comité Directeur de rembourser aux clubs, la côte part district de la licence « Dirigeant » pour la saison 2017/2018.

Le Comité Directeur approuve la proposition à l'unanimité pour la



## ▪ Situation de PFC-JUVISY

Suite à la cessation tardive (20 juillet 2017) des droits sportifs par le FC JUVISY au PFC, est acquis que l'équipe U16F du PARIS FC disputera cette saison le championnat départemental 2, U15 du district de l'Essonne.

Pour définir ou pas, la participation des jeunes filles au centre de perfectionnement et aux détectations organisés par le district de l'Essonne, une réunion doit avoir lieu dans la semaine entre le PFC, les districts 94 et 91.

## ▪ Situation du FUTSAL

A ce jour le DEF a un manque crucial de clubs et d'équipes pour organiser un championnat de D1 Futsal.

3 clubs/équipes ont renouvelé leur engagement pour la saison 2017/2018. (Mya 2, Partout'Athis, Villabé). Le club du SCA 2000 ne s'est pas réengagé.

Mya a signalé leur obligation d'avoir une 2ème équipe en District par rapport aux statuts. Le district doit :

- Demander officiellement à la ligue d'accorder une dérogation pour ce club de ne pas engager une 2ème équipe ou voir si un autre district peut accueillir leur 2ème équipe.

La Commission du Football Diversifié a contacté les Clubs Futsal qui évoluent en ligue pour leur demander de créer des équipes deux ou trois. A ce jour pas de réponse.

Rappel : les clubs libres désirant avoir une équipe FUTSAL n'ont pas besoin en district d'avoir une autre licence et peuvent participer au championnat de district FUTSAL. Article 6 alinéa 3 du statut du football diversifié.

Cela peut permettre à des clubs libres d'avoir une section futsal et de participer au championnat futsal.

La Commission propose d'organiser des manifestations de promotions du Futsal dans le département en organisant des tournois.

La Commission demande le soutien du DEF pour aider les clubs à s'engager ?

## ▪ Démissions commissaires

Pour la saison 2017/2018, deux commissaires n'ont pas renouvelé, MM. OLEON (C.D.T.I.S.) et JUANEDA (Commission départementale d'appel) pour raisons personnelles

Intervention du secrétaire général

Approbation du PV Comité Directeur du 6 juillet 2017

Les membres du Comité ont pris connaissance du procès-verbal, transmis en son temps et après avoir pris note apporté les différentes corrections formulées.

Le Procès-verbal de la réunion plénière du 6 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

Approbation du PV Comité Directeur du 26 juillet 2017

Les membres du Comité ont pris connaissance du procès-verbal, transmis en son temps et après avoir pris note apporté les différentes corrections formulées.

Le Procès-verbal de la réunion plénière du 26 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

## Intervention du directeur administratif

### Informations diverses

- Le Directeur donne des nouvelles de santé de Mme MOREL salariée du district et hospitalisée à ce jour à l'hôpital de LONG-JUMEAU.

- L'annonce de recruter des services civiques sous l'égide du district pour les clubs n'a donné le résultat attendu. Deux clubs seulement ont répondu.

- Opération « Solidarité clubs » organisée par la Ligue, 11 clubs sélectionnés (Ballainvilliers, Ballancourt, AS Bruyères, Draveil, Marcoussis-Nozay, E. Pays de Limours, Montgeron, Savigny sur Orge, Mennecy CS, Longjumeau FC, Itteville), la liste a été en-

voyée à la Ligue.

- Formation PSC1 organisée le 18 septembre pour les salariés du DEF et quelques bénévoles. Une autre est à prévoir.

- Trois personnes qui ont œuvrées pour le football essonnien, nous ont quittés ces derniers mois : MM. DELORD (ancien membre du Comité Directeur du district et Président du FC Brunoy), BOIX (Arbitre), ANTIGNAC (Ancien président du F.C Epinay Athlético).

Une cérémonie d'hommage pour M.DELORD était organisée par le F.C BRUNOY le 10 septembre 2017 en présence de commissaires et membres du Comité Directeur.

Il est souhaitable que le district informe les membres du Comité Directeur lorsqu'il y a un décès de personnes au DEF.

## Intervention du président de la CDA

- Pour débiter cette saison, 180 arbitres sont désignables soit 80% de l'effectif de la saison précédente.

- 15 nouveaux candidats arbitres inscrits pour la 1ère formation. Cette 1ère formation a débuté le 9 & 10 septembre, les résultats sont très encourageants.

- Réunion de début de saison à Villabé le 8 septembre 2017 en présence de 130 arbitres, il a été présenté toutes les nouveautés à appliquer lors des rencontres puis le « nouveau rapport universel » qui permettra aux observateurs de les évaluer.

- Signalement par de nombreux arbitres de problèmes FMI, le dimanche 24 septembre 2017. Ces difficultés étaient dues à des problèmes d'accès à la base FFF entre 11h00 et 15h00.

- Demande du Président de la CDA d'avoir accès à la désignation dans FOOT2000. Le district ne souhaite pas donner les droits d'accès. Une organisation sera proposée pour faciliter les désignations de dernières minutes.

- Un projet d'étude est proposé par la CDA sur une dotation type à la charge des arbitres.

## Intervention du trésorier général

Le trésorier présente et commente en séance le bilan comptable pour l'exercice 2016/2017 et les rapports du commissaire aux comptes qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée Générale.

Si ces comptes peuvent paraître flatteurs, il faut toutefois les nuancer par le souhait de reconstituer une trésorerie équivalente à deux mois de salaires, tenir compte que suite aux mouvements de personnel, un poste n'a pas été couvert pendant 6 mois ce qui représente une baisse de masse salariale.

Le trésorier fait part de ses inquiétudes sur les baisses des aides annoncées par les instances départementales et d'état.

## Questions diverses

### M.URGEN

Informe le Comité Directeur que deux arbitres ont été agressés en Ile de France le week-end dernier. Ces agressions graves ont été relatées par la presse, la ligue et districts. La Ligue prendra des sanctions très sévères à l'encontre des protagonistes.

### M.PAREUX

Informe que le PV du statut de l'arbitrage est rédigé et transmis au secrétariat pour une mise en ligne.

La commission du Statut de l'arbitrage note une baisse des clubs en infraction cette saison.

Quelques arbitres ont souhaité changer de club mais la majorité continue à représenter leur club.

**M.POLLET**

Souhaite savoir où en est la dotation pour la commission du football d'animation. Cette dotation est stockée au district. Elle sera remise prochainement.

Vice-Président Délégué

C.FORNARELLI

Secrétaire Général

C.DELFOUR